

Annexe tarifaire du Service Public de l'Eau en Cévennes

CS202212006

Distribution de l'Eau Potable

- Consommation Eau :
 - 1^{ère} tranche 1,7957 €HT /m³
 - A partir du 16^{ème} m³ 2,37 €HT /m³

- Abonnement Eau :
 - diam 15-20: 100,00 € HT
 - diam 30: 165,00 € HT
 - diam 40: 230,00 € HT
 - diam 60 et plus: 325,00 € HT

- Frais de mutation (accès au service de l'eau): 30,00 € HT
- Frais de fermeture définitive : 50,00 € HT
- Frais d'étalonnage compteur: 115,00 € HT
- Frais pour fermeture/réouverture temporaire: 100,00 € HT
- Frais pour déplacement abusif agent : 50,00 € HT
- Frais de fermeture/réouverture pour impayé: 50,00 € HT
- Frais pour impossibilité relève de compteur: 115,00 € HT

Collecte des eaux usées

Commune	Abonnement annuel HT	Consommation au m ³ HT
Les Assions	90 €	0,70 €
Chambonas	100 €	1,20 €
Gravières	90 €	0,92 €
Malbosc	90 €	0,92 €
Payzac	90 €	2,00 €
Les Salelles	90 €	0,80 €
St Genest de Beauzon	90 €	1,20 €
Les Vans	91,32 €	1,33 €

- Forfait assainissement collectif ressources en Eau privée :
 - Résidence principale <60m² habitables : 25m³/an
 - Résidence principale >60m² habitables : 50m³/an
 - Résidence secondaire : 35m³/an
- Assainissement collectif ressources en eau mixte (ressource privée + compteur public) :
 - Application du forfait si relève du compteur inférieure au forfait
 - Application de la consommation relevée au compteur si supérieure au forfait

- Frais de mutation (accès au service assainissement) : 10,00 € HT
- Frais de contrôle de conformité : 300,00 € HT
- Frais de contrôle branchement neuf : 200,00 € HT
- Frais de majoration non-conformité raccordement : 100 % du montant de l'abonnement
- Frais de majoration non raccordement au réseau : 100 % du montant de l'abonnement

- Participation forfaitaire à l'assainissement collectif :
 - Habitation neuve : 3 600 €
 - Habitation existante : 1 800 €

Travaux

- Forfait pose compteur d'eau : 30,00 € HT
- Frais d'instruction dossier: 100,00 € HT
- devis et facture réalisés selon bordereau de prix marché actualisé (index de référence TP10a septembre 2020)